

8 Faits divers & Justice

A la suite d'une dispute autour d'un filet de pêche à Lambaréné

Nze Nhag blesse au couteau son cousin

E.N.
Lambaréné/Gabon

UN jeune Gabonais de 18 ans, Jimmy Nze Nhag, se trouve depuis quelques jours à la prison centrale de Lambaréné, où il a été placé en détention préventive pour avoir grièvement blessé au couteau son cousin Achille Lébalé, plus âgé que lui de 7 ans, au cours d'une bagarre. Des coups de couteau qui ont valu à Lébalé treize points de suture!

Le 26 septembre dernier, rapporte une source judiciaire, Achille Lébalé, au chômage, tout comme son antagoniste de cousin d'ailleurs, se rend chez ce dernier pour lui demander de lui libérer le filet de pêche. C'est que les deux jeunes gens avaient reçu de leur oncle, Rodrigue Nsémé Engone, ce matériel dont l'utilisation sur le fleuve Ogooué ou sur le lac Zilé, devait se faire à tour de rôle, selon un accord passé entre les deux bénéficiaires. Mais, alors que cette en-



Photo : E.N.

Jimmy Nze Nhag, désormais derrière les barreaux en attendant son procès.

tente fonctionnait bien jusque-là, contre toute attente, Jimmy Nze Nhag lui oppose une fin de non-recevoir, expliquant qu'il entendait bien se servir à nouveau du filet, le lendemain. Lébalé ne peut l'accepter, car il estime que c'est son tour de jouir du matériel de pêche. Il insiste donc auprès de son cousin, afin que le trémail lui soit restitué. Proposition est alors faite par Nze Nhag de couper le filet en deux parts égales, de sorte que chacun dispose en perma-

ence de son outil de pêche. Refus à nouveau de Lébalé. Contre la volonté de son aîné, Nze s'empare d'un couteau pour sectionner le fameux filet. Lébalé a la maladresse de vouloir l'arrêter, pour l'empêcher d'exécuter son geste. C'est à ce moment qu'il reçoit trois coups de couteau : le premier au niveau de l'épaule gauche, le second sur le côté gauche et le troisième sur la joue du même côté. Réalisant la gravité de la situation, Nze Nhag tente

de s'enfuir. Mais il est vite rattrapé et maîtrisé par les membres de la famille, qui le mettent à la disposition du commissariat central. Interrogé sur les faits d'agression, Jimmy Nze Nhag finit par assumer. Il se trouve depuis lors à la prison centrale, où il a été écroué sur ordre du parquet de Lambaréné, dans l'attente de son procès. Quant à la victime, elle a été conduite en urgence à l'Hôpital Albert Schweitzer, où il a été pris en charge.

**Usurpation de titre
Un ancien soldat
écroué à la maison
d'arrêt d'Oyem**



Photo : D.R.

Simon Sigui Ngou lors de sa garde à vue.

Photo de droite : La carte professionnelle derrière laquelle s'abritait l'ancien militaire révoqué.



Photo : D.R.

SCOM
Libreville/Gabon

DEPUIS sa radiation des effectifs de l'armée de terre, Simon Sigui Ngou, Gabonais de 21 ans, a visiblement du mal à se débarrasser de ses attributs d'antan. En effet, l'ancienne bidasse ne rait pas une occasion de se faire passer pour un soldat en service. Mais le voleur, n'a-t-on pas coutume de dire, a 99 jours... Le 100e jour, dans le cas d'espèce, sera pour les éléments de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyé qui, le vendredi 30 septembre, ont fini par surprendre le faux militaire présumé. Déféré devant le procureur d'Oyem, le lundi 3 octobre dernier, Ngou Ndong a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale locale. Principales charges susceptibles d'être retenues contre l'intéressé : usurpation de qualité et de fonction. En effet, ce vendredi-là, à la faveur d'un contrôle de routine, au poste de Meyo-Kyé, Simon Sigui Ngou Ndong est confondu par les gendarmes. Il est à bord d'un véhicule à usage de transport suburbain, qui roule en direction de

la frontière entre le Gabon et le Cameroun. Aux forces de l'ordre, l'homme vêtu notamment d'un pantalon militaire, se présente comme étant un sergent-chef de l'armée de terre. « Je me rends très exactement à Kyè-Ossi, pour effectuer quelques courses », fait savoir le "soldat" voyageur, à "ses frères d'armes". Et pour paraître plus crédible aux yeux des Officiers de police judiciaire (OPJ), qui semblent avoir quelques doutes à son sujet, l'intrépide Ngou Ndong brandit alors sa carte professionnelle. Sauf que le document, datant de 2012, paraît un peu suspect, notamment au regard de sa vétusté. Aussi, les limiers soumettent-ils l'intéressé à un interrogatoire. C'est alors que l'un des gendarmes se souvient avoir déjà arrêté l'homme passé au crible. De source proche de l'enquête, Simon Sigui Ngou Ndong a été radié des effectifs de l'armée en février 2016. Pis, il aurait récemment été incarcéré à la maison d'arrêt d'Oyem pour des faits identiques à ceux pour lesquels il pourrait à nouveau être poursuivi. De fait, le mis en cause a, une fois de plus, été présenté au responsable du parquet du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

GABON OIL COMPANY

N/Réf: SNHG/DG/064/09/2016/an

COMMUNIQUE DE GABON OIL COMPANY

Faisant suite à la 1^{ère} phase des entretiens d'embauche qui ont eu lieu du 14 au 19 septembre 2016, L'Administrateur Directeur Général de la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon (S.N.H.G.) a le plaisir d'informer les candidats dont les numéros O.N.E. suivent, qu'ils sont retenus pour la 2^{ème} phase des entretiens qui auront lieu à l'hôtel Radisson, les **vendredi 7 octobre 2016** et **samedi 8 octobre 2016** à partir de 8 heures.

Convocation du vendredi 7 octobre 2016

5428	15313	31447	47423	55309	58302	62961	68463	70005	71231	71712	71952
6423	15314	38758	48014	56013	58749	63211	68473	70056	71304	71723	72128
6637	16014	38814	49796	56432	58984	63452	68834	70167	71421	71740	72302
12797	16330	39721	49933	56559	59249	64205	69146	70542	71456	71751	72370
13758	16536	43438	51921	57235	60545	65251	69291	70629	71543	71842	72403
14232	16908	44093	53974	57396	61177	65429	69573	70669	71580	71843	72465
14424	17119	44376	54336	57495	61557	66048	69645	70968	71635	71889	72482
14479	22337	45269	54570	57499	61771	67225	69887	71112	71635	71926	72552
14960	26014	45424	54777	58037	61905	67547	69890	71132	71710	71932	71959

Convocation du samedi 8 octobre 2016

735	17341	42406	53079	59694	66394	70440	71635	72212
4555	18285	42527	53786	59978	66716	70513	71657	72232
9371	18327	43438	55779	60170	68384	70526	71712	72333
13587	18431	43876	55954	60598	68850	70565	71732	72365
13906	18610	44185	56104	62010	68910	70593	71745	72394
15177	23205	45643	57800	62961	68963	70729	71751	72418
16212	29958	46696	58626	62971	69902	70860	71814	72577
16225	31447	50145	59172	63400	70033	70952	71903	105000103
16332	35827	52187	59445	65429	70056	71132	72130	2010/5300
16430	37856	52921	59614	66243	70813	71576	72208	72717
								72729

L'Administrateur Directeur Général

Arnaud ENGANDO ALANDA

www.gabonoil.com

Boulevard Georges Rawiri - P.O. Box 635 Libreville / GABON
Tél. +241 06 00 80 81 / +241 06 00 80 82 - Fax +241 01 45 15 72

Société d'Etat régie par la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006. Décret de création n°1017/PR/MMPH du 24 août 2011, au capital de 1 milliard FCFA - RCCM de Libreville RG LBN/2013B14049
NF 730 280 R